

de payer le même taux que leurs voisins qui pourraient contracter un emprunt à une période différente aux termes de la même loi. J'espère que le ministre nous donnera une réponse.

M. Korchinski: Le ministre pourrait-il nous dire si le taux d'intérêt sera connu tous les trois ou quatre mois, ou tous les six mois? Que va-t-il arriver? Les taux vont-ils fluctuer d'un jour à l'autre?

L'hon. M. Hays: Le taux serait peut-être fixé pour toute l'année. Ce ne serait pas moins d'un an; peut-être pour plus longtemps.

M. Korchinski: Si le gouvernement doit obtenir cet argent à des taux différents, il pourrait établir une moyenne et fixer le taux pour l'année suivante afin que les cultivateurs puissent savoir ce qu'ils auraient à payer. Ce n'est que juste, à mon avis, car cela créerait de la confusion si le taux fluctuait d'un mois à l'autre.

L'hon. M. Hays: Je serai heureux de donner suite à la proposition de l'honorable député. C'est ce que nous ferons.

M. Simpson: Au sujet des taux d'intérêt, le ministre donnerait-il au comité l'assurance que le taux d'intérêt pour n'importe quel prêt excédant \$20,000 ou \$27,500 serait établi le jour où la Société recevrait la demande?

L'hon. M. Hays: Il me semble qu'il faudrait s'occuper du taux d'intérêt le jour où la demande est approuvée plutôt que celui où elle est soumise. Je crois que cela est indiqué dans la loi et les règlements, et cette condition n'a pas été modifiée.

M. Korchinski: En présentant ce nouvel aspect de la loi, le ministre a dû obtenir des renseignements de son ministère ou d'autres sources au sujet des besoins en prêts de ce genre. Il a dû croire que des agriculteurs désiraient emprunter plus de \$20,000 ou \$27,500. Je me demande s'il a des renseignements au sujet du nombre de prêts de cette catégorie que la Société pense consentir au cours de la première année. Les conseillers en crédit agricole dans tout le Canada ont dû donner un chiffre approximatif. Comme le ministre l'a déclaré, ils se sont réunis à Ottawa et ces modifications ont été présentées à la suite de propositions faites par eux et par d'autres. Le ministre pourrait-il nous dire combien de prêts de ce genre ont été sollicités l'année dernière, par exemple.

Voici la raison pour laquelle je pose cette question: je me demande combien d'argent on

peut compter épargner en portant le taux d'intérêt à plus de 5 p. 100. Si quelques emprunts simplement doivent être contractés, il me semble alors que l'on devrait laisser tomber tout cet article. J'estime que son adoption donnerait lieu à une révision de la loi d'ici un an ou deux sur la recommandation des adeptes du ministre ou de quelques sociétés financières, sous prétexte que ce n'est pas la façon appropriée de diriger les affaires, ce qui aboutirait à augmenter le taux d'intérêt de 5 p. 100, en le portant au taux qui pourrait s'imposer pour amortir les dépenses, défalquer les dettes et le reste. Le ministre dit qu'aux termes de la disposition de 5 p. 100, un certain montant d'argent ne pourra pas être récupéré. Si c'est le cas, combien va-t-il épargner en portant le taux d'intérêt à plus de 5 p. 100? Je me demande si cela en vaut la peine.

L'hon. M. Hays: Environ 13 p. 100 des prêts consentis l'an dernier étaient pour le montant maximum. Nous prévoyons que ces personnes demanderont un autre prêt car, pour la plupart d'entre elles, le premier n'était pas suffisant. Bien entendu, la proportion augmentera avec le temps, à mesure que les cultivateurs se familiarisent avec les dispositions de la loi. Je crois qu'un grand nombre de Canadiens ne sont pas très au courant de cette loi. A cet égard, j'estime qu'il y a beaucoup à faire dans le domaine éducatif. Je crois qu'un nombre considérable de personnes ont besoin de ces montants supplémentaires; le nombre des demandes étonnerait les honorables députés. Ils seraient surpris également de savoir de quelles provinces elles proviennent.

M. Korchinski: Puisque le ministre a déclaré qu'environ 13 p. 100 des requérants avaient emprunté le montant maximum l'an dernier, il est permis d'imaginer que 13 p. 100 de plus le feront dans l'année qui vient. Si nous avons consenti des prêts dans une proportion de 100 millions de dollars, on peut compter en consentir pour une valeur de 10 ou 12 millions encore, l'année suivante. Ce qui nous intéresse, par conséquent, ce n'est pas un taux d'intérêt de 5 p. 100 sur ces 12 millions de dollars, mais simplement sur une tranche de ce montant. Il est donc manifeste que le gouvernement réalisera en réalité bien peu d'économies par cette mesure. Je le répète que le montant de l'économie réalisée par le gouvernement va être infinitésimal mais que, pour le cultivateur, le montant va être considérable, étant donné qu'il rembourse son emprunt sur plusieurs années.

Si l'on doit se soucier de chercher à rétablir la situation financière du gouvernement, alors